

Bulletin d'information

Commune de Saignon

N°3 Avril 2021

Le mot du Maire :

Dans ce numéro :

- 1 **Le mot du Maire**
- 2 **Travaux**
- 3 **Budget**
- 4 **École, ALSH**
- 5 **Commission culture, cimetière**
- 6 **Médiathèque**
- 7 **Agenda**
- 8 **Infos pratiques**

L'année 2021 ressemble étrangement à 2020 tant par l'intensité de la COVID 19 que par les mesures de confinement qui, bien que nécessaires, ont un impact réel sur la vie économique et sociale de Saignon avec la fermeture des commerces « non essentiels », des restaurants, des bars et de toutes les activités liées au tourisme.

Même notre village semble tombé dans une léthargie inquiétante avec, à chaque reconfinement, des réfugiés « covidien » préférant une campagne bucolique à des villes oppressantes. Nous pouvons aussi constater que de nombreuses personnes quelquefois en groupe, ne portent pas de masque dans le village. Cela peut sembler humainement logique mais qu'en est-il des gestes barrières ?

Rappelons que le pays d'Apt a le plus fort taux d'incidence du Vaucluse (632 le 29 mars).

Nos associations s'impatientent de plus en plus. Nous les comprenons mais nous sommes tenus au respect des mesures sanitaires imposées par la préfecture. Dès que celles-ci seront levées, les activités pourront reprendre. En effet, tout le monde ne ressent-il pas le besoin d'échanges, de sorties au restaurant...et la reprise d'une vie normale ?

Suite à l'épisode douloureux de la chute d'un rocher et d'un rempart ayant impacté une maison sans causer de dommage corporel à ses habitants, la municipalité a été dans l'obligation de faire un emprunt conséquent pour payer les travaux de remise en état des lieux. Elle est heureuse d'annoncer qu'après de multiples démarches, rencontres, réunions, l'État accorde à notre commune une aide exceptionnelle correspondant à la totalité de la somme. Une bonne nouvelle en ces temps difficiles où la réduction des dotations est constante depuis des années.

Nous tenons à remercier très sincèrement pour la résolution de ce problème, les différents intervenants pour leur écoute, leurs conseils et leur intervention : Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Apt ainsi que leurs secrétaires généraux respectifs mais aussi Madame la Députée de Vaucluse (arrondissement d'Avignon), Monsieur le Député de Vaucluse (arrondissement d'Apt) ainsi que Messieurs les Sénateurs de Vaucluse.

Rappelons que pour nous, ce problème était tout simplement insoluble !

Gardons le moral et l'espoir de se retrouver tous le plus tôt possible dans un village festif, joyeux et animé et pensons à tous ceux qui souffrent encore malheureusement de cette sale maladie que représente la COVID 19. Respectons la distanciation et les gestes barrières.

Jean-Pierre Haucourt

Rénovation du hameau de Saint Quentin

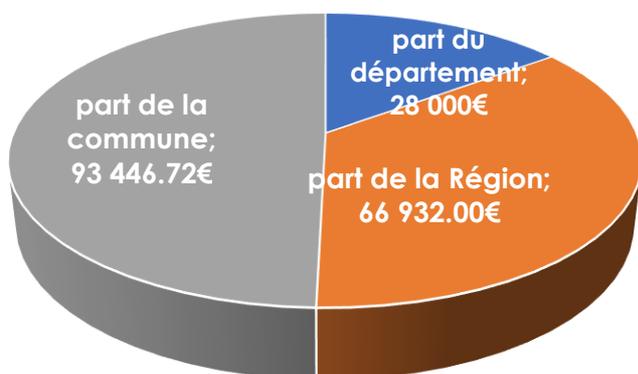


Les travaux d'aménagement des rues et des places sont maintenant terminés. Quatre bacs enterrés pour le tri sélectif ont été installés.

La fontaine sur la grande place fonctionne bien, elle est alimentée par un captage sur le ruisseau du hameau et la pression est obtenue par altimétrie. Son débit sera fonction de celui du ruisseau et donc en période de sécheresse, elle cessera de couler. Tout le dispositif de martelière, de vannes, de réseaux, de surverses demande le savoir-faire d'un fontainier et Willy Faure ainsi que toute l'équipe de l'entreprise SRNV ont réussi cette mission. Bravo et merci à eux.

La prochaine étape sera de faire couler la deuxième fontaine du hameau. Alimentée par une source différente, la canalisation de cette dernière est obstruée et détériorée sur une grande partie par des racines. Les travaux consisteront donc à reprendre le linéaire emprunté en amont par le réseau d'eau, la partie basse à proximité de la fontaine ayant déjà été refaite.

Hameau St QUENTIN: 188 378,72€



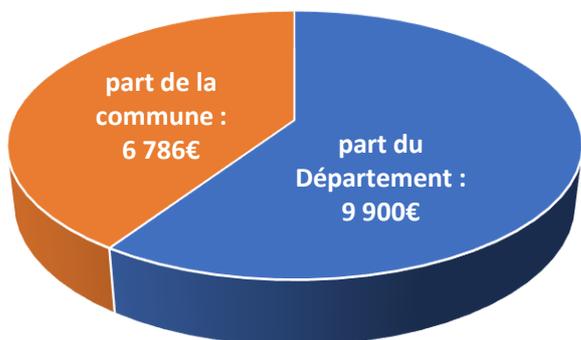
À droite la zone de captage sur le ruisseau.

À gauche, la deuxième fontaine qui ne coule pas encore.



Travaux rue du jas

Rue du JAS : 16 686,00€



Comme convenu, les travaux étaient terminés fin 2020, la circulation et la sécurité s'en trouvent améliorées.

Budget 2021

Les Finances de la Commune sont évidemment concernées par les événements exceptionnels des années 2020 et 2021 et surtout, par l'effondrement d'une partie des remparts et l'éboulement de fragments de rochers.

Pour la Commune, le coût immédiat de déblaiement s'élève à plus de 250.000 euros, soit 30% de plus que les charges de fonctionnement courantes, montant impossible à financer sur ses ressources propres sauf à augmenter les impôts locaux de façon massive tout en arrêtant tout autre investissement.

Bien entendu, la Commune qui n'a rien à attendre pour elle-même de ses assureurs pour son propre patrimoine, a plaidé auprès des services de l'État la solidarité vis à vis des conséquences d'événements climatiques exceptionnels.

À l'occasion de nos multiples déplacements, nous avons noté le fort engagement des services de l'État, du Préfet du Vaucluse et de Madame la Sous-Préfète, le soutien efficace de nos élus, nos Députés et plus particulièrement de nos Sénateurs, qui ont manifesté ainsi leur engagement vis à vis de notre territoire.

Tout récemment, le Préfet de Vaucluse nous a fait connaître la décision de l'État pour un financement exceptionnel couvrant les dépenses présentées consécutives à l'effondrement du rempart et à la chute d'un bloc rocheux.

Cette décision ne couvre pas, en revanche, un programme d'investissement important, notamment en travaux de sécurisation et valorisation du rocher et des remparts dans leur ensemble. Travaux qu'il faudra diagnostiquer, évaluer et qui seront nécessaires à long terme.

Néanmoins, elle permet d'établir le budget 2021 de la façon suivante sur des bases solides :

- . Les recettes de fonctionnement courantes sont de 842.000 euros (avec une dotation forfaitaire de l'État encore en diminution de 8000 euros)
- . Les dépenses de fonctionnement courantes de 831 000 euros (dont 27 000 euros de provisions) comportent des charges de personnel constantes et des charges à caractère général (achats et services extérieurs) en augmentation limitée, augmentation due principalement aux prestations de la Police Municipale d'Apt sur une année complète
- . La marge d'autofinancement courante diminue de façon sensible par rapport aux années 2019 et 2020 et se limite à 40.000 euros contre 100.000 euros en 2020.

Cette tendance à la baisse ne pourra se poursuivre et supposera pour 2022 des décisions adéquates.

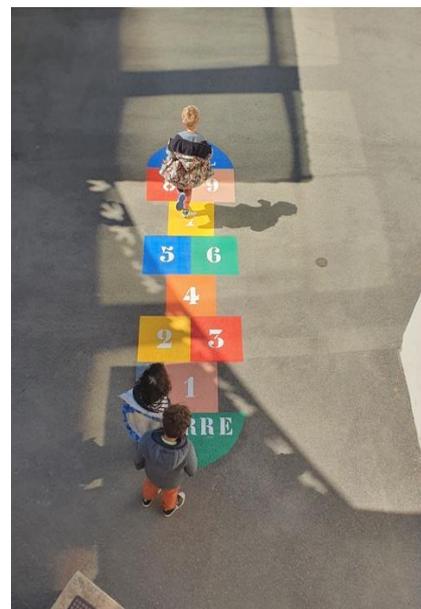
En effet, compte-tenu de la faiblesse prévisionnelle de l'autofinancement en 2021, le budget d'investissement prévoit de régler les opérations engagées en 2019 et 2020 (voirie et en particulier la Reybaude, hameau de St Quentin, bâtiments communaux...) et de limiter le nombre d'opérations nouvelles.

École Jean Milon



L'association La Marelle a financé la réalisation de deux dessins au sol, une marelle dans la cour de la maternelle et un serpent dans la cour des grands. La palette de couleurs crée un effet de gaieté pour le plus grand plaisir des enfants.

Bravo et merci pour cette belle initiative qu'apprécient nos jeunes écoliers !



ALSH

Du 22 au 27 février, les 20 enfants inscrits à l'ALSH ont réalisé un court métrage « télé cake news ». Avec l'association cinémanouche ils ont réalisé des décors, filmé puis fait le montage de ce film de 6 minutes.

Rendez-vous en juillet pour trois semaines extraordinaires à l'ALSH.



Ci-dessus, le groupe des grands à l'affût de l'info dans le village

Ci-contre, le groupe des petits réalise un décor.



Commission citoyenne saignonnaise pour la culture (CCSC)

La Commission a été créée le 9 octobre 2020. Elle est ouverte à tous les habitants de la Commune qui souhaitent y participer activement et régulièrement. Elle se compose aujourd'hui de 26 membres qui se réunissent en assemblée plénière deux fois par an pour faire le point des activités des cinq sous-groupes de travail.

Malgré les difficultés rencontrées du fait de la crise sanitaire :

1 - Le sous-groupe 1 (charte et identité culturelle) a pu tenir deux réunions et mettre au point, comme cela était prévu, une charte regroupant les principes essentiels et les modalités pratiques de fonctionnement de la Commission.

2 - Après des premiers contacts avec la Commission culture de la Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon (CCPAL), l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), quelques Conseillers municipaux en charge de la culture d'autres Communes et des personnalités et associations culturelles de la CCPAL, les sous-groupes 2 et 3 (veille, information/communication et représentation culturelles), désormais réunis, ont commencé, au cours de trois réunions, à :

- réactualiser et compléter l'état des lieux des équipements culturels du territoire de la CCPAL, initialement élaboré par la CCPA en 2010. Il est également envisagé la confection d'une cartographie interactive permettant l'ouverture de fenêtres comportant des fiches documentaires par domaine.
- Organiser un service de veille, d'information/communication et de conservation d'archives intéressantes ainsi que de représentation de la CCSC lors des spectacles, manifestations et événements culturels.

3 - Le sous-groupe 5 (patrimoine) a mené des actions pour faire connaître le patrimoine de la Commune de Saignon.

Ces différents travaux et actions feront l'objet de présentations plus détaillées lors de la prochaine assemblée plénière.

Cimetière

La procédure administrative lancée il y a 3 ans pour récupérer les concessions en état d'abandon arrive à son terme.

Ainsi la commune va reprendre 12 concessions en état d'abandon conformément à la loi. Les pompes funèbres seront chargées de la remise en état des caveaux.

De nouvelles concessions seront établies sur les terrains récupérés pour une durée de 30 ans.

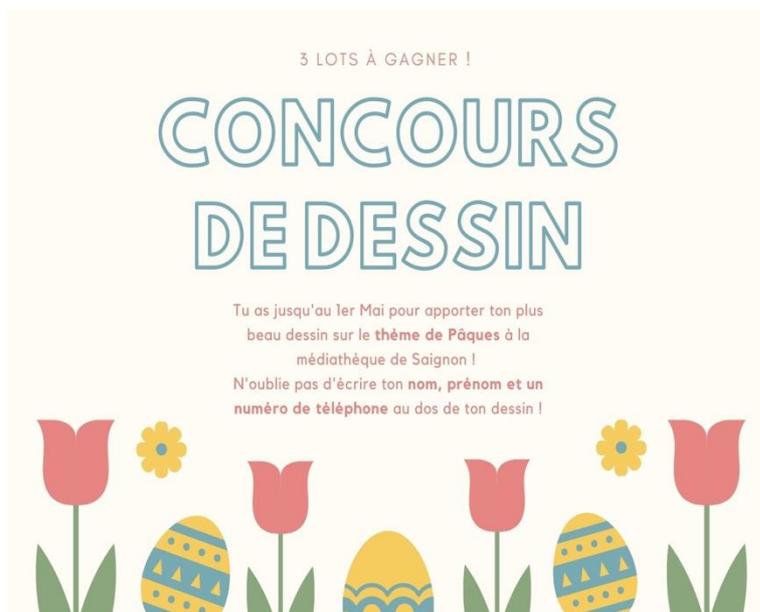
Une nouvelle campagne de signalement de caveaux abandonnés sera lancée d'ici la fin de l'année.

Médiathèque

Camille vous accueille le lundi de 15h à 18h, le jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 16h à 18h.

Bonne nouvelle pour les lecteurs : une partie du fonds est changée depuis le 6 avril grâce à un prêt de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) qui vient compenser la suppression du bibliobus depuis 1 an.

Beaucoup de nouveautés sont arrivées ! Voici quelques coups de cœur :



Un chat vagabond, un champ de cerisiers, un violent orage et le secret d'un mur de pierres qui chamboule la vie de deux hommes...

S'il se nourrit des œuvres de Giono et de Bosco, « Le Dit du mistral » n'est pas un livre comme les autres.

C'est le début d'un voyage, un roman sur l'amitié, la transmission, sur ce que nous ont légué les générations anciennes et ce que nous voulons léguer à celles à venir. C'est un récit sur le refus d'oublier, une invitation à la vie où s'entremêlent histoires, légendes et rêves.

C'est une fenêtre ouverte sans bruit sur les terres de Provence, la photographie d'un univers, un télescope aimanté par les dieux.

Non, les femmes préhistoriques ne consacraient pas tout leur temps à balayer la grotte et à garder les enfants en attendant que les hommes reviennent de la chasse. Les imaginer réduites à un rôle domestique et à un statut de mères relève du préjugé. Elles aussi poursuivaient les grands mammifères, fabriquaient des outils et des parures, construisaient les habitats, exploraient des formes d'expression symbolique. Aucune donnée archéologique ne prouve que, dans les sociétés les plus anciennes, certaines activités leur étaient interdites, qu'elles étaient considérées comme inférieures et subordonnées aux hommes. Cette vision de la préhistoire procède des a priori des fondateurs de cette discipline qui naît au XIXe siècle. Il est temps de poser un autre regard sur l'histoire de l'évolution et de déconstruire les processus qui ont invisibilisé les femmes à travers les siècles.



C'est un soir de réveillon de Noël. Autour de la table, sept femmes attendent un homme. Ce sont toutes les femmes de la vie de Vittorio, un écrivain à la carrière déclinante. Sont présentes sa mère et sa sœur, mais aussi sa femme, son ex-femme et son amante, sa fille adulte et la benjamine, adolescente. Mais celui-ci ne se montre pas. Tandis que toutes s'impatientent, Lucrezia, la mère de Vittorio, reçoit un mystérieux message de son fils

Agenda

Sous réserve des autorisations nécessaires et dans le strict respect de la réglementation en vigueur

Semaine du 17 mai tournage du téléfilm « Le mas des tilleuls » d'après le roman de Françoise Bourdon, Saignon figurera le village de Saint-Pancrace.

Dimanche 30 mai Vide grenier organisé par le foyer rural.

Mercredi 9 juin à 20h 30 : théâtre : « More Aura, solo de clown à vif », tarif 10€.

Véronique Tuillon

More Aura

Un solo de clown émouvant mené comme un combat pour la vie.

Après l'avoir longuement cherché, nourri, fait grandir, Véronique Tuillon a trouvé son personnage de clown, minimaliste et explosif. « Une construction de chaque instant, ou plutôt une déconstruction : accepter de désapprendre et de jouer comme un enfant, sans jugement, sans doute, sans avenir, juste maintenant. » Forte de son parcours de clown en hôpital et de boxeuse, elle a inventé dans ce poignant More Aura un personnage de femme sur le fil du rasoir, qui va jouer à vivre fort pour rester debout. Christine monte sur le ring pour répondre aux tourments de l'âme et se contorsionne pour dompter de lourds fardeaux. Elle parle de choses graves avec humour, elle est dérangement, immense, belle, sincère et sans concession. Elle aime les gens et les gens l'aiment. Un combat magnifique sur la résilience !



Crédit photo : Vincent Vanhecke.

Lundi 21 juin fête de la musique

Une belle fête est en préparation avec la participation de toutes les associations de la commune et une surprise de Ska Barré.

Infos pratiques

SOLIHA (solidarité habitat), un service partenaire de votre projet d'amélioration de l'habitat que vous soyez propriétaire ou locataire

Différentes aides financières provenant de partenaires divers (Conseil Départemental, Conseil Régional, Anah, Action Logement, caisse de retraite principale...) sont mobilisables pour la réalisation de travaux d'amélioration de votre patrimoine bâti.

- **Quels sont les travaux subventionnables ?**

- **Rénovation énergétique** permettant de réaliser d'importantes économies (isolation, chauffage, menuiseries, etc.)
- **Adaptation du logement** pour le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou âgées (salle de bain, monte escaliers, etc ...)
- **Réhabilitation totale** en cas de travaux lourds (toiture, électricité, plomberie ...)
- **Mise en conformité** pour faire suite à un manquement au RSD (Règlement Sanitaire Départemental), un constat d'indécence ou arrêté de péril.

- **Quels sont les montants des aides financières ?**

- Le montant des subventions dépend du projet de travaux à réaliser, du statut d'occupation du logement, des revenus (pour les propriétaires occupants), du montant des travaux.
- Le Programme d'intérêt Général Départemental (PIG) bonifie les aides actuelles et permet notamment de mobiliser des primes complémentaires dans le cas de réduction importante de la consommation d'énergie.
- Les propriétaires bailleurs bénéficient également d'une déduction fiscale de 50% de leurs revenus locatifs grâce au conventionnement en loyer social ou très social de leur logement.

- **Contactez le Conseiller Habitat de SOLIHA 84**

Au Tél : 04 90 23 12 12- le mardi de 8h à 12h et 13h à 17h - Siège : 17 place du marché-84510 CAUMONT-SUR-DURANCE

Il vous assistera dans l'ensemble de vos démarches pour savoir si vous rentrez dans les modalités d'octroi de subvention (projet de travaux, plafond de ressources), bénéficier d'un appui technique sur votre projet (conseil sur les travaux et les devis, visite du logement) et optimiser les aides financières disponibles.

NB : Les frais de diagnostic et de montage des dossiers sont gratuits pour les particuliers.

*Pour toutes ces aides financières, il est impératif de constituer les demandes d'aides **avant le démarrage des travaux.***

Dimanche 13 et 20 juin élections départementales et régionales

Changement de lieu ! Le bureau de vote sera à la salle des fêtes.

MAIRIE DE SAIGNON

tél : 04 90 74 16 30 — fax : 04 90 04 64 03

e-mail : mairie@saignon.fr

site web : www.saignon.fr

Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé avec encre végétale, sans chimie et sans alcool.

Ne pas jeter sur la voie publique

